Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 73 (1981)
Heft: 2

Artikel: L'irrésistible attrait du travail noir
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386050

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'irrésistible attrait du travail noir

Des petits travaux individuels du week-end aux ateliers de quartier qui emploient illégalement plusieurs dizaines d'ouvriers, le travail noir s'étend dans les pays industrialisés à économie de marché. Plusieurs millions d'heures de travail restent non déclarées chaque année, entraînant pour le fisc et la sécurité sociale une perte toujours croissante.

En Suède, par exemple, où l'impôt est particulièrement lourd, ce ne sont pas moins de 2 milliards de couronnes (environ 855 millions de francs suisses) qui échappent ainsi au fisc chaque année; en République fédérale d'Allemagne, la perte atteint 10 milliards de DM, environ 9 milliards de francs suisses. En 1978, l'Etat français aurait vu lui échapper 18 milliards de francs de cotisations à la sécurité sociale, 6 milliards de francs de TVA, soit resp. 7,5 et 2,5 milliards de francs suisses.

Ces chiffres sont cités par une étude publiée dans la *Revue internationale du travail** qui relève que le phénomène du travail noir ne fera que s'amplifier en l'absence de mesures coordonnées visant à éliminer ou à réduire les véritables causes du problème.

La principale raison d'être du travail noir est apparemment d'ordre économique: le travailleur considère que son revenu est insuffisant, l'employeur veut éviter les charges fiscales et sociales. Le travailleur a aussi l'occasion de se perfectionner ou de se reconvertir professionnellement, de valoriser sa personnalité et de combattre l'ennui.

Précédemment, le travail noir était limité à quelques occupations et pratiqué par des particuliers le plus souvent mal rémunérés. Il s'agit maintenant d'un phénomène bien mieux organisé qui s'étend à toute une série de professions, et la rémunération nette pour un travail noir est souvent supérieure à celle d'un travail équivalent exécuté légalement.

Aujourd'hui, les travailleurs au noir appartiennent à deux grandes catégories: ceux dont le travail noir constitue la seule occupation et ceux qui ont une ou plusieurs occupations lucratives non déclarées en plus d'un emploi à plein temps et que l'on appelle «cumulards».

Une catégorie à part de travailleurs au noir est en train de prendre forme; on les appelle parfois les «travailleurs sans chaînes». Il s'agit principalement de jeunes idéalistes qui ont choisi un nouveau mode de vie et préfèrent travailler irrégulièrement et très souvent illégalement.

Selon l'étude, «ces marginaux, qui vivent aussi bien en ville qu'à la campagne, sont déjà des centaines de milliers et, étant donné l'attitude actuelle des jeunes face au travail, leur nombre pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir».

Il est difficile de déterminer exactement le nombre des travailleurs au noir en raison des catégories diverses auxquelles ils appartiennent et de leur réticence bien naturelle à fournir des renseignements.

* Raffaele de Grazia: «Le travail noir, un problème d'actualité», *Revue internationale du travail*, N° 5, 1980, BIT, Genève.

On estime néanmoins qu'aux Etats-Unis et au Canada un quart de la population active cumule et qu'il y aurait actuellement environ deux millions de «cumulards» en République fédérale d'Allemagne.
Dans la plupart des pays développés à économie de marché, le cumul des emplois a toujours été très répandu dans certaines professions (policiers, gardiens, pompiers, enseignants, fonctionnaires publics). En Italie, par exemple, de 30 à 65% des employés des services publics et 65% des professeurs d'université ont un emploi complémentaire.
L'étude relève que les cumulards consacrent entre 9 et 18 heures par semaine à leur activité secondaire, ce qui, très souvent, comporte des risques graves pour la santé. Des heures de travail trop longues contribuent au surmenage et à l'insomnie et entraînent une fatigue physique et mentale continue qui augmente les risques d'accidents.
Les personnes dont le travail noir est la seule occupation sont également de plus en plus nombreuses: il s'agit de chômeurs, de retraités, d'étudiants, de ménagères et même, dans certains pays, de jeunes enfants.

Des chiffres impressionnants

En Italie, 11,5% des retraités, 9,9% des ménagères et 9,4% des retraités pour invalidité travaillaient au noir en 1974. En Espagne, une enquête gouvernementale a montré que la moitié des sans-travail indemnisés de la région de Séville avaient un emploi illégal.
L'étude souligne que dans bien des pays d'Europe occidentale ainsi qu'aux Etats-Unis, il existe un trafic très bien organisé de main-d'œuvre immigrée destinée au travail noir. Le nombre des travailleurs migrants illégaux en République fédérale d'Allemagne oscillerait actuellement entre 200 000 et 300 000. Aux Etats-Unis, le Département de la justice situait le nombre des travailleurs immigrants illégaux entre 4 et 6 millions en 1976.
Le travail occasionnel non déclaré fait place de plus en plus à un réseau très sophistiqué d'emplois au noir. Dans certaines villes italiennes, rapporte l'étude, «des quartiers entiers sont transformés en ateliers occultes spécialisés particulièrement dans la fabrication de chaussures et d'articles d'habillement, ateliers qui se déplacent ou disparaissent bien vite dès qu'un contrôle de l'Inspection du travail est en vue».
Les articles produits dans ces ateliers illégaux constituent une concurrence déloyale pour les entreprises et les artisans légaux qui n'ont aucun moyen de recours pour compenser leur manque à gagner. Cette concurrence a même des répercussions au niveau international, par exemple dans l'industrie textile et dans celle de la chaussure.
Exerçant leurs activités en marge de la loi, les travailleurs au noir doivent aussi renoncer à la protection qu'offre la loi en matière de salaires, de conditions de travail et de sécurité sociale. Ce sont ainsi des victimes toutes désignées à l'exploitation, et les conséquences pour les travailleurs, notamment pour les migrants «illégaux» employés dans les ateliers clandestins peuvent être particulièrement désastreuses.

L'effet du travail noir sur le niveau de l'emploi est difficile à déterminer. S'il est vrai que les cumulards accaparent rarement le travail des chômeurs, les conséquences sont plus graves lorsque le travail noir constitue la seule activité à temps complet. En tout état de cause, conclut l'étude, «le chômage pouvant être à la fois cause et effet du travail clandestin, la relation emploi-travail noir reste ambiguë».
Le travail noir a cependant ses partisans qui font valoir ses aspects positifs, voire bénéfiques. Ils soulignent les avantages matériels qu'il peut avoir tant pour le travailleur que pour l'employeur et soutiennent qu'il permet de régler de nombreux problèmes quotidiens qu'il serait difficile de résoudre dans le cadre du travail légal.
Selon eux, il a à jouer un rôle économique et social utile en ce sens qu'il permet à l'initiative et à la responsabilité personnelles de s'épanouir; il sert aussi de soupape de sécurité pour le mécontentement et la tension sociale dans l'atmosphère de crise et de sous-emploi qui règne actuellement.

A la recherche d'une solution

Pour mettre fin au travail noir, bien des pays d'Europe occidentale ont renforcé leur arsenal de mesures visant à combattre ou à prévenir cette forme de travail, mais, étant donné l'extension constante du phénomène dans la pratique, il est généralement admis, ajoute l'étude, qu'«elles ont été sinon totalement inefficaces, tout au moins insuffisantes».
D'autres moyens de lutte sont envisagés, comme la diminution ou au moins la stabilisation des charges sociales ou fiscales, la modification de certaines lois sociales ou l'application plus stricte des règlements existants.
Mais, conclut l'étude, le travail noir continuera à survivre tant qu'il n'y aura pas unanimité sur le plan national sur les causes et conséquences et sur la nécessité et les moyens de le combattre. Le travail noir est en train de devenir dans plusieurs pays un phénomène de société qui doit faire l'objet d'un débat actif «car il s'agit, en définitive, de faire un choix de civilisation».